

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 424

présenté par
M. Myard

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence de suppression de l'article qui porte extension du périmètre de la libération conditionnelle.